RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00020
Numéro SIREN : 824 818 728
Nom ou dénomination : ABCREA

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2024 sous le numéro de dépôt 748

GROUPE ECS EXPERTISES CONSEILS SYNERGIES

EXPERTISES CONSEILS SYNERGIES
Société d'Expertise Comptable
Société par actions simplifiée au capital de 290 750 Euros
Tableau de l'ordre de la Région Nouvelle Aquitaine
RCS POITIERS 487 720 377 - Siret 487 720 377 00018
APE/NAF 6920 Z - TVA CEE FR 48 487 720 377

Nicolas SAUROIS
Expert comptable

Hugo ROUSSEL
Expert comptable

Marie CASAUX
Expert comptable

Christophe MARTEAU
Directeur associé

748 n° de dépôt

17620 n° de gestion

16 FEV. 2024

n° de facture

n° de chrono

COMPTES ANNUELS

SASU ABCREA

LA BATONNERIE

86400 SAVIGNE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Certifié conforme

Civray 86400
Z.A. de Savigné – CS 20056
Tél. 05 49 87 02 59

Ligugé 86240
2 impasse Colette Besson
Z.A. Les Érondières
Tél. 05 49 58 36 72

Montmorillon 86500
22 rue des vieux chênes
Tél. 05 49 91 00 33

vous accompagne !

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	2 468.00	2 009.00	459.00	1 282.00
	Fonds commercial (1)	8 100.00		8 100.00	8 100.00
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	4 509.52	779.00	3 730.52	1 877.82
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	199 630.35	165 802.56	33 827.79	42 316.95
	Autres immobilisations corporelles	202 399.21	101 592.38	100 806.83	111 558.42
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	9 766.85		9 766.85	9 650.00
	Total II	426 873.93	270 182.94	156 690.99	174 785.19
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements	21 598.63		21 598.63	11 516.31
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	866.76		866.76	866.76
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	10 179.72		10 179.72	14 655.55
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	157 665.47		157 665.47	155 330.58
	Charges constatées d'avance (3)	6 182.74		6 182.74	6 640.36
	Total III	196 493.32		196 493.32	189 009.56
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	623 367.25	270 182.94	353 184.31	363 794.75

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00	100 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	5 327.98	2 258.12
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	51 765.46	23 438.18
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	76 248.34	61 397.14
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	233 341.78	187 093.44
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	57 180.80	94 394.32
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	3 832.08	9 499.35
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 868.47	34 064.99
	Dettes fiscales et sociales	35 961.18	35 637.62
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 105.03
	Autres dettes		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	119 842.53	176 701.31
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	353 184.31	363 794.75
	(1) Dont à moins d'un an	71 502.70	105 574.43

ABCREA
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : La Bâtonnerie, 86400 SAVIGNÉ
824 818 728 RCS POITIERS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 JANVIER 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 76 248,34 euros de la manière suivante :

A la réserve légale	3 812,42 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 300,00 euros par action	30 000,00 euros
Le solde	42 435,92 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 94 201,38 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Certifié conforme
Le Président

